



2016/2036(INI)

23.5.2016

AVIS

de la commission des budgets

à l'intention de la commission des affaires étrangères

sur la mise en œuvre de la politique étrangère et de sécurité commune
(2016/2036(INI))

Rapporteur pour avis: Jean Arthuis

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission des budgets invite la commission des affaires étrangères, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. regrette vivement que, sur un budget déjà ténu d'environ 320 millions d'euros (0,2 % du budget de l'Union), la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union (PESC) ait été sous-exécutée à hauteur de 96 millions d'euros en 2015, ce qui révèle le manque d'ambition, voire le déni de réalité dans lequel sont plongés les Européens au moment où les conflits internationaux menacent leur sécurité jusqu'au cœur de l'Europe;
2. souligne que les dotations budgétaires décidées pour 2016 n'ont pas évolué par rapport à 2015 et que la marge disponible fin mars s'élevait à 170 millions d'euros après l'approbation de cinq millions supplémentaires destinés aux mesures de sécurité au titre de la mission EUCAP Sahel-Mali et de dix millions affectés à la mission EUBAM Libya; se déclare préoccupé par le manque de ressources disponibles au regard des engagements qu'il conviendra de respecter au cours de l'année 2016, dont le budget supplémentaire prévu de 169 millions d'euros servira uniquement à poursuivre les missions se terminant en 2016;
3. note que la PESC a un rôle exceptionnel et complémentaire à jouer dans la sécurité mondiale et que par son action, l'Union peut obtenir des résultats dans des domaines où d'autres ont du mal à passer à l'action; souligne par ailleurs que par son action, l'Union a évité et peut encore éviter de devoir se lancer dans des opérations coûteuses et risquées sous l'égide de l'OTAN ou de l'ONU;
4. relève que, mis à part l'opération Sophia de l'EUNAVFOR MED, qui a permis de sauver plus 13 000 migrants en mer malgré un budget inférieur à 12 millions d'euros et qu'il conviendra de prolonger et de réadapter lorsqu'elle arrivera à échéance en juillet 2016, et à l'exception du renforcement de la gestion des migrations par la mission de l'EUCAP Sahel Niger, la contribution des missions civiles de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) à la réponse européenne à la crise migratoire a été très limitée et n'a pas fait l'objet d'une véritable stratégie;
5. s'étonne qu'en période de disette budgétaire et alors que les dépenses militaires ont jusqu'à récemment fortement décliné par contraste avec d'autres régions du monde, les États membres ne perçoivent pas l'urgence d'effectuer des économies d'échelle par le biais de "coopérations structurelles permanentes", c'est-à-dire de mise en commun des moyens militaires pour les pays désireux et capables de le faire (article 46 du traité UE); se félicite de l'existence des groupements tactiques de l'Union ("battlegroups"), mais dénonce leur non-utilisation en raison d'une structure inopérable par sa complexité et d'un mode de financement inique, qui mettent en danger l'idée même d'une défense européenne efficace;
6. invite les États membres à respecter le critère de 2 % du PIB consacrés aux dépenses de défense nationale. encourage les États membres à réaliser des investissements plus judicieux dans leurs moyens de défense afin d'améliorer leur capacité d'action sous l'égide de l'OTAN et de l'Union européenne;
7. regrette que le potentiel de projets coopératifs proposés par l'Agence européenne de

défense ne soit pas suffisamment exploité par les États membres et s'inquiète du gel du budget de l'Agence par ces derniers depuis 2010; considère comme incontournable la mutualisation des capacités de recherche en matière de défense, afin d'éviter les doublons et de préparer l'avenir; salue la mise en place du projet pilote du Parlement en la matière et soutient sa montée en puissance par les moyens appropriés à partir de 2017 sous forme d'une action préparatoire.

8. demande à la Commission de tenir compte des problèmes de sécurité de plus en plus marqués auxquels se heurtent l'Union et ses États membres, afin de les traiter de manière résolue dans le contexte du réexamen du cadre financier pluriannuel qui prendra effet fin 2016;
9. soutient les efforts de la Commission et du Conseil en vue de la concrétisation de l'initiative visant à renforcer les capacités pour favoriser la sécurité et le développement (CBSD);
10. prie instamment les États membres, afin qu'ils ne mettent pas en péril l'action de l'Union ou qu'ils ne lui fassent perdre sa crédibilité et sa notoriété, de respecter et de ne pas différer les engagements qu'ils ont pris au regard de leur participation aux fonds fiduciaires que l'Union a créés en raison précisément du manque de ressources budgétaires; rappelle que le Parlement, en tant que membre de l'autorité budgétaire, est chargé de protéger et de défendre les intérêts financiers de l'Union,
11. demande au Service européen pour l'action extérieure (SEAE) de mettre l'accent sur la prévention des conflits et de coopérer étroitement avec l'ONU et l'OTAN.

**RÉSULTAT DU VOTE FINAL
EN COMMISSION SAISIE POUR AVIS**

Date de l'adoption	23.5.2016
Résultat du vote final	+: 17 -: 8 0: 1
Membres présents au moment du vote final	Jean Arthuis, Lefteris Christoforou, Jean-Paul Denanot, José Manuel Fernandes, Bernd Kölmel, Zbigniew Kuźmiuk, Vladimír Maňka, Ernest Maragall, Sophie Montel, Liadh Ní Riada, Jan Olbrycht, Younous Omarjee, Urmas Paet, Paul Rübig, Patricija Šulin, Eleftherios Synadinos, Paul Tang, Daniele Viotti, Auke Zijlstra
Suppléants présents au moment du vote final	Georgios Kyrtos, Andrej Plenković, Ivan Štefanec, Nils Torvalds
Suppléants (art. 200, par. 2) présents au moment du vote final	Laura Agea, Rosa Estaràs Ferragut, Rainer Wieland